

Travail : les salariés se plaignent de faire beaucoup trop de réunions

Trois salariés sur quatre disent ne pas pouvoir décliner les invitations aux réunions. Pourtant, 52% d'entre elles seulement sont jugées productives.

La réunion de travail est-elle le nouveau mal du siècle ? En tout cas, les salariés ne sont pas loin de le penser. Selon une enquête réalisée par OpinionWay du 3 au 19 avril 2017 auprès de 1.012 salariés d'entreprises de 500 salariés et plus (méthode des quotas) dans des secteurs économiques variés, les répondants passent en moyenne 4,5 heures par semaine en réunion, soit 3,4 semaines par an, et plus du double (6,2 semaines) pour les cadres !

Mais à peine plus de la moitié (52%) de ces réunions sont considérées comme productives. Environ 18% des salariés déplorent qu'il n'y ait "pas d'ordre du jour" ou "d'objectif clairement défini", et 26% ne voient pas la nécessité de leur présence à ces réunions. Pourtant, 75% des mêmes répondants déclarent ne pas avoir la possibilité de décliner l'invitation et ne pas y participer.

Manque de décisions

Résultat, plus de 4 salariés sur 10 (44%) utilisent leur smartphone ou leur ordinateur pour faire autre chose pendant ces réunions, selon l'enquête. Ils consultent alors leurs mails (57%), en envoient (43%), travaillent leurs dossiers (40%) ou consultent internet (22%), tandis que 46% disent prendre des notes sur le contenu de la réunion.

L'étude indique également que "seule une réunion sur quatre aboutit la plupart du temps à une prise de décision", selon les salariés, qui

sont seulement 33% à considérer que, lorsque des décisions sont prises, elles le sont "au plus près du terrain". Par ailleurs, alors que les changements s'accélèrent, le rythme de prise de décision stagne par rapport à il y a cinq ans pour près de la moitié des personnes interrogées (49%) et tend même à ralentir, disent 28% d'entre elles. Près de quatre salariés sur dix (39%) jugent la collaboration "globalement inefficace".

"Surcharge collaborative"

Le cabinet commanditaire de l'enquête, Empreinte Humaine, spécialisé dans la prévention des risques psychosociaux et la qualité de vie au travail, attribue ces résultats à ce qu'il appelle "la surcharge collaborative", la multiplication des consultations et des avis demandés, dont il n'est pas forcément tenu compte dans la prise de décision et dans l'établissement de la charge de travail du salarié.

Il souligne aussi que même les cadres ont encore "un faible niveau d'autonomie" pour agir sur leur charge de travail (55% indiquent pouvoir prendre des décisions) dans les entreprises, tandis que deux tiers des salariés estiment que les décisions sont très majoritairement prises par leur direction.

Source AFP